CTSD du 8 novembre 2016

Madame la Directrice académique, Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Nous vous remercions pour les chiffres communiqués. Nous avons 54495 élèves comptabilisés en primaire dans 2390 classes, sans mention de l'évolution par rapport à l'année dernière, et sans savoir quelle est la population totale scolarisable dans le département. Dans le secondaire vous nous indiquez les chiffres et l'évolution du nombre d'élèves (44301 en tout, 2 de plus que l'an dernier), ainsi que les moyens attribués cette année mais pas ceux de l'an dernier. Nous aurions également souhaité connaître la population totale concernée.

Nous disions ici même en mars notre crainte, au vu des documents de préparation, que la rentrée 2016 ne soit pas celle que nous souhaitions. Le constat et les nombreux échanges avec les collègues, confirment hélas cette crainte.

En primaire les effectifs montrent des situations très variées. Une inégalité entre les effectifs de maternelle et d'élémentaire pour commencer, presque 22 par classe passé le CP, alors que la moyenne monte à plus de 25 pour nos plus jeunes élèves. Si on creuse un peu il y a des situations peu compréhensibles : 26 par classe en maternelle et 25,28 en élémentaire à Buisson, 27,2 en maternelle à Auguste Dupouy, écoles pourtant classées en REP. Au-delà des chiffres, la réalité du terrain, des classes accueillant des enfants à besoin particulier avec des effectifs déjà lourds, des multi-niveaux surchargés… . Ce dernier élément est particulièrement vrai pour les classes rurales et la proposition de l'administration pour ces écoles, qui sont un réel élément de vie de nos campagnes, ne saurait nous satisfaire. Quand vous parlez d'école de qualité en territoire rural, nous comprenons bien école de la rentabilité… . Nous ne sommes pas dupes et avons déjà constaté les effets à court terme de ces protocoles dans d'autres départements : les promesses de maintien de postes n'ont pas été tenues et les écoles à une ou deux classes en ont fait les frais. En l'état, ce protocole ne réglera pas les problématiques spécifiques de l'école rurale dans notre département.

Dans le secondaire nous constatons comme à chaque nouvelle rentrée, un décalage entre les déclarations à la presse de notre ministre et la réalité.
Au lycée les effectifs par classe sont surchargés dans beaucoup trop d'établissements. En seconde c'est 35 voire 36 élèves. On nous répond que statistiquement, ce ratio diminue dans l'année....L'évaporation vers l'enseignement privé serait-elle intégrée dans les répartitions ?
Au collège la réforme imposée au forceps aux établissements et surtout aux enseignants dans tous les niveaux, est encore une "solution miracle" pour améliorer la réussite des élèves. Elle a surtout réussi à mettre un beau bazar dans les répartitions des enseignements avec des emplois du temps kafkaïens, et par dessus tout, à engendrer une souffrance au travail de beaucoup d'enseignants obligés de revoir l'intégralité de leurs progressions. Combien passent toutes leurs soirées, leurs week-ends et l'essentiel de leurs vacances à préparer des cours ? Ils sont épuisés au milieu du 1er trimestre, ce n'est certainement pas comme cela que l'on va améliorer la réussite des élèves !
Nous constatons également lors des conseils syndicaux que les EPI et l'AP sont gérés très différemment d'un collège à l'autre. Où est la cohérence dans un système ? Pense-t-on réellement améliorer ainsi la réussite les élèves?
Les journées de formation au numérique ont été pour beaucoup de collègues, ressenties comme un grande mascarade de présentation de produits divers. Sans support pédagogique concret et sans perspective de disposer de matériel opérationnel et efficace, ils sont de plus en plus nombreux à dénoncer des formations "bidon" qui ne semblent mises en place que pour justifier auprès de qui veut bien l'entendre, que les enseignants ont été bien préparés pour cette réforme.

Pour terminer nous souhaiterions, Mme la DASEN, attirer votre attention sur deux points :

1- La circulaire sur l'organisation académique pour le repérage et le dépistage des difficultés de santé des élèves dans le premier et le second degré, diffusée le 6 octobre.

Ce document ne nous parait pas conforme aux textes réglementaires. En effet, en novembre 2015, la loi de refondation de l'Ecole a été modifiée et notamment l'article L541-1 relatif aux visites, uniquement médicales, pour les enfants de 6 ans, et un dépistage, infirmier, pour les enfants de 12 ans. L'arrêté précise de manière très explicite le rôle de tous les professionnels de santé, médecins de famille, médecins de l'Education nationale et infirmières-iers de l'Education nationale dans le cadre de ces visites et dépistages.

Or la récente circulaire académique de santé, va à l'encontre de ces textes et reproduit une situation antérieure insatisfaisante. Alors que les infirmières doivent consacrer du temps supplémentaire, dans de nouvelles missions dans le premier degré et le second degré, concernant le suivi des élèves et le parcours éducatif de santé, le recteur de l'académie de Rennes, continue à transférer le travail à réaliser par les médecins sur les infirmières comme si de rien n'était !

Le SNICS-FSU, avec d'autres syndicats, appelle les infirmières de l'éducation nationale à appliquer uniquement l'arrêté et la circulaire ministérielle de 2015, dans toutes les académies, et à venir manifester pour la deuxième fois à Paris le jeudi 17 novembre.

2- La situation dramatique de jeunes migrants d'âge scolaire dans le département.

D'une part tous les mineurs isolés, arrivés sans famille, et qui relèvent donc du Conseil départemental. Beaucoup parmi ces jeunes font l'objet de procédures visant à nier leur minorité sous des prétextes divers, dont des contrôles médicaux très controversés, et à les priver des droits afférents, dont le logement. Ils se retrouvent alors du jour au lendemain à la rue. Dans la quasi-totalité des cas – une quinzaine sur Brest depuis la mise en place de ces procédures fin du printemps - le juge des enfants saisi par le Réseau du pays de Brest pour l'accueil des migrants dans la dignité, dont la FSU fait partie, finit par rétablir le jeune dans ses droits.

D'autre part les expulsés du Forestou, à l'initiative cette fois de BMH, donc de BMO : parmi les 43 personnes expulsées le 21 octobre et désormais sans toit malgré l'annulation par le tribunal de grande instance de l'arrêté d'expulsion, il y avait des enfants qui ont donc vu leurs maisons dévastées, et vivent depuis bientôt 3 semaines sous des tentes au centre de Brest. Cinq d'entre eux étaient scolarisés depuis la rentrée à l'école du Forestou et n'ont plus la possibilité de s'y rendre, deux à l'Iroise et un à Kerhallet, qui continue d'aller au collège même s'il n'y a pas d'eau pour se laver dans le campement.

Pourquoi traitons-nous ainsi tous ces jeunes ? Puissiez-vous intervenir, Mme La Directrice académique, et faire en sorte que l'Ecole de la République continue de leur offrir le répit dont ils ont tant besoin. Ils sont notre avenir.

Je vous remercie.